

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MARINGES (LOIRE)

SÉANCE ORDINAIRE DU 07 NOVEMBRE 2024

N° 2024/11.05

L'an deux mil vingt-quatre et le sept novembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François DUMONT.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 14

Date de convocation : 25/10/2024

PRÉSENTS : M. DUMONT François, Mme THEVENON NICOLI Blandine, M. CROZIER Bernard, M. TOINON Alain, Mme CHALANDON Nicole, Mme DOLBAU Marie-Noëlle, M. MALIGEAY Fabien, M. PONCET Jean-Marc, Mme PENVEN-DE-MARI Marie-Hélène, Mme PELLETIER Catherine, Mme JOLY Marie-France, M. CŒUR Sébastien, M. GARNIER Philippe, M. ASSOGBA Guillaume.

Secrétaire élu : M. Guillaume ASSOGBA.

Objet de la délibération: RÉGULARISATION DU BUDGET ANNEXE « COMMERCES » AU 31 DÉCEMBRE 2023 – VOTE D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE

Monsieur le Maire rappelle qu'à la clôture du budget 2023 du budget annexe commerces, la section de fonctionnement présentait un déficit de 3 617.40€. Il précise que le budget principal doit pourvoir à son équilibre par le versement d'une subvention.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe Commerce d'un montant de 3 617.40€ qui sera inscrite :

- Budget principal – dépenses de fonctionnement : article 65736221
- Budget annexe Commerces – Recettes de fonctionnement : article 74741

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la subvention d'équilibre du budget principal au bénéfice du budget annexe « Commerces pour un montant de 3617.40€ au titre de l'exercice 2023.

DIT que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération sont inscrits au budget.

Ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Pour copie conforme
François DUMONT,
Maire



Le secrétaire de séance,
M. Guillaume ASSOGBA,

